

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230911-2023070-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-070

Séance du 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 04/09/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. AKNIN Daniel

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Pascale Gautier Will
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Frédéric Vallos
M. GAY Richard a donné pouvoir à Sylvain Perraud

M. Sylvain PERRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Route de Trévoux

Acquisition parcelle Lefevre route Trévoux/ Chemin Communal /Route de Trévoux

Par courrier récent Madame Lefèvre Sylvène rappelle que sa famille a vendu plusieurs parcelles à la CCDSV pour des terrains situés vers les Bruyères et le collège.

Hors, il apparait à ce jour que la parcelle B 1575 d'une surface de 67 m² appartient toujours à l'indivision Lefevre. Cette parcelle est située au niveau de l'espace verts et de la croix des Bruyères.

Il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique
- Intervention d'un géomètre pour bornage si nécessaire à la charge de la commune
- Frais d'acte de vente notarié ou administratif à la charge de la commune
- Charge Monsieur el Maire d'accomplir tout acte à venir
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 11 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance

Sylvain PERRAUD